

AFFAIRE N° 4.

O B J E T : 42 L T S à MORANGE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'entreprise S T E C s'est vue confier en Mars 1980 la réalisation de 42 LTS à MORANGE pour un montant de 2 727 357 Francs.

L'ordre de service donné le 5 Mai 1980 devait permettre après 8 mois de délai, de réceptionner les travaux le 5/01/81.

Les nombreuses difficultés rencontrées par la S T E C, ont amené la Municipalité à résilier le marché de cette entreprise qui n'avait au 2 Juin 1981 effectué que 21 % des travaux.

Suite à cette résiliation, une consultation a été lancée afin de mener à terme la construction de ces 42 LTS.

La S O R E C O I (SOCIETE REUNIONNAISE DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE) propose de réaliser les travaux de maçonnerie pour un montant de 1 215 458 Francs ( prix ferme et non révisable ).

La S T V ( SOCIETE DE TERRASSEMENT ET DE VOIRIE ) propose de réaliser les autres travaux (peinture, menuiserie couverture) pour un montant de 1 590 733 Francs (prix ferme et non révisable).

Je demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer un marché négocié avec ces deux entreprises.

Je mets la question aux voix.

M. HOARAU lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Bien que les entreprises qui reprennent ce chantier ne paraissent pas d'une solidité à toute épreuve, il semble que cette solution soit la seule susceptible de faire aboutir ce lotissement qui a souffert de la défaillance de l'entreprise adjudicataire, mise en difficulté sur les chantiers situés à Saint-Pierre."

LE MAIRE - Cette société a effectivement eu d'énormes difficultés à Saint-Pierre sur ses chantiers, et cela s'est répercuté dans son travail à Saint-Denis.

M. PAYET Aristide - Croyez-vous qu'en huit mois les travaux seront terminés ?

LE MAIRE - En principe oui. Les montants qui vous sont indiqués correspondent à la valeur des travaux restants. Je précise que les plans de ce lotissement n'ont pas été modifiés.

Dr GERARD - Je constate que les sommes indiquées dans le rapport se révèlent supérieures au montant des travaux d'origine.

LE MAIRE - Les prix ont bien sûr été réactualisés, étant donné que les travaux avaient été arrêtés.

M. HOARAU - En passant par d'autres entreprises, cela nous coûterait plus cher

LE MAIRE - En fait, ce sont les mêmes artisans qui travaillaient dans l'entreprise adjudicataire mise en difficulté à Saint-Pierre. Cette entreprise cherche à se reprendre et a séparé ses affaires du nord et du sud. Je signale d'ailleurs que cette entreprise réussissait très bien à Saint-Denis.

Dans le cadre de l'aide aux artisans, j'estime que cette société mérite d'être aidée malgré les risques que nous allons encourir.

×

ADOPTE A L'UNANIMITE

---